

## **Doctrine d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre**

Titre(s): Doctrine d'emploi des forces aéromobiles de l'Armée de Terre [Texte imprimé] = Doctrine for employment of French army aviation forces : ALAT 20.001 / Centre de doctrine d'emploi des forces, Division doctrine ; [introduction par le] Général Olivier Tramond ; [traducteur, Alain Boy ; réviseurs, Niamh O'Brien, Donatien Lebastard, Aleksandar Stefanovic]

Auteur(s): France Centre de doctrine d'emploi des forces Division doctrine

Autre(s) responsabilité(s): Boy, Alain Capitaine (Traducteur)  
O'Brien, Niamh (Éditeur scientifique)  
Lebastard, Donatien (Éditeur scientifique)  
Stéfanovic, Aleksandar (Éditeur scientifique)  
Tramond, Olivier (19..-....) (Préfacier)

Editeur, producteur: [Paris]: CDEF, 2013

Description matérielle: 1 vol. (92 p.): graph., tabl. ; 30 cm

Titre parallèle: [Doctrine for employment of French army aviation forces.]

Classification décimale Dewey: 358.400 944

Note(s): Texte en français et en anglais

Emprunt restreint réservé aux personnes habilitées DDo = Division doctrine CDEF = Centre de doctrine d'emploi des forces

Texte intégral disponible sur le site : <http://www.cdef.terre.defense.gouv.fr> (intraterre)

Note sur les bibliographies et les index: Notes bibliogr.

Résumé ou extrait: Ce document vise à appliquer à l'aéromobilité (hélicoptères de l'Armée de Terre), les dernières évolutions doctrinales. L'aéromobilité peut contribuer à la sécurité des populations, en opération elle fournit des effets puissants et précis pour emporter la décision contre l'adversaire.

Sujet - Collectivité: France Armée.

Sujet - Nom commun: Hélicoptères militaires

Défense -- France

Doctrines militaires -- France